#

* Date : 21-11-2008
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2008741843
* Auteur :

DEXIA BUSINESS EQUITIES

Sicav de droit belge

Catégorie O.P.C.V.M.

Siège social : boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles

Numéro d'entreprise 0461.584.792

Avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Dexia Business Equities, Sicav de droit belge, se tiendra le mardi 9 décembre 2008, à 11 heures, en l'immeuble Dexia Tower, place Rogier 11, 1210 Bruxelles, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2008.

2. Lecture du rapport du Commissaire sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2008.

3. Approbation des comptes annuels.

Proposition de décision : L'assemblée approuve les comptes annuels de l'exercice clôturé au 30 septembre 2008.

4. Affectation des résultats.

Proposition de décision : L'assemblée approuve la proposition du Conseil d'Administration de la répartition du résultat pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2008.

5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

Proposition de décision : L'assemblée donne décharge aux Administrateurs et Commissaire pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2008.

6. Nominations Statutaires.

Proposition de décision :

L'assemblée décide de renouveler le mandat de MM. Jean-Yves Maldague, Arnaud Delputz, Marc Vermeiren et Willy Lauwers, de Mme Myriam Vanneste, de la société anonyme Dexia Asset Management Belgium, dont le représentant permanent est M. Wim Vermeir et de la société privée à responsabilité limitée Musenius, administrateur indépendant, dont le représentant permanent est M. Wim Moesen.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés sera exercé à titre gratuit, à l'exception de celui de l'administrateur indépendant, dont la rémunération est fixée à 2.000 EUR. Leurs fonctions prendront fin à l'Assemblée générale de 2009.

7. Dématérialisation.

Communication sur les changements de statuts dans le cadre de la loi du 14/12/2005 portant suppression des titres au porteur. Les changements sont apportés, conformément à l'article 96, 1
er, de la loi du 25/4/2007 portant des dispositions diverses, par décision du Conseil d'Administration du 18/12/2007 sous la forme d'un acte authentique.

Les actionnaires désireux de participer à l'Assemblée sont priés de se conformer aux prescriptions statutaires.

Le prospectus, le prospectus simplifié et les derniers rapports périodiques de Dexia Business Equities sont disponibles gratuitement au siège social de la société ou dans les agences de l'institution assurant le service financier, Dexia Banque Belgique SA, boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles.

Le conseil d'administration.